

RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune de LAROQUE TIMBAUT, sous la présidence de Monsieur Lionel FALCOZ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel FALCOZ, Maire ; Jean-Claude BOLOGNINI ; Jean-Jacques DULAURIER ; Carole BARRAN-SOULACROIX ; Aurélie RANOU-BOUSSUGE ; Eric FLESCHE ; Christian RICHARD ; Patricia BONNIN-BLOIS ; Sylvie PUYAU ; Caroline CHAPUT ; Joël BERNARD ; Elisabeth HENRY ; Christophe GILARDI ; Georges DENYS ; Gérard THOMAS ; Françoise TESTUT.

ABSENTS

Patrick LESUEUR ; Véronique LEFÈVRE ; France LASFARGUES qui a donné pouvoir à Georges DENYS.

M. Jean-Jacques DULAURIER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Schéma départemental de coopération intercommunale
- 2- Validation des bornes électriques
- 3- Emplacement des conteneurs enterrés - consultation publique
- 4- Indemnité de conseil comptable public
- 5- Recrutement d'agents contractuels
- 6- D.I.A

Questions et informations diverses

PLUi

Avant de commencer la séance, suite aux actualités M. le Maire demande une minute de silence.

M. Lionel FALCOZ, Maire ouvre la séance et, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion.

1- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. Lionel FALCOZ, Maire, fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour la validation de diverses fusions.

3 communautés de communes sont concernées par cette fusion. En ce qui concerne notre canton, il est prévu que la communauté de communes de Penne d'agenais fusionne avec Fumel Communauté, couvrant 27 communes.

M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette fusion.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette fusion avec 2 Abstentions (DENYS, et pouvoir de LASFARGUES)

Fait et délibéré.

2- Validation des bornes électriques

M. Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la validation des bornes électriques a été prise lors du dernier conseil et propose d'en valider les emplacements après avis de la commission.

M. Lionel FALCOZ, Maire donne la parole à Aurélie RANOU-BOUSSUGE adjointe déléguée à l'intercommunalité, l'urbanisme et environnement.

Elle rappelle que la commission a retenu 2 emplacements :

- 1^{er} emplacement sur le parking municipal devant le vétérinaire, avec 1 borne électrique et 1 station camping-car flot bleu
- 2^{ème} emplacement sur le parking en dessous du boulanger avec 1 borne électrique et un aménagement paysager.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la participation de la Commune en investissement est de 1 200 €/borne (1 borne accueillant 2 voitures) représentant 10% de la valeur totale de chacune de ces bornes. Le financement est complété par l'ADEME pour 50%, le Département pour 20% et le SDEE pour 20%. Le fonctionnement annuel est estimé à 500 €/an par borne, coût de fonctionnement pris en charge à 100% par le SDEE47 la 1^{ère} année, à 50% la 2^{ème} année et revient totalement à la Commune à partir de la 3^{ème} année.

Monsieur THOMAS demande si on ne pourrait prendre qu'une borne la première année.

Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas la garantie de participation de l'ADEME, du Département et du SDEE l'an prochain.

Madame TESTUT demande si dans les 1 200€ qui sont à la charge à la Commune en investissement, sont comprises les tranchées et la voirie.

Madame RANOU-BOUSSUGE rappelle que les travaux d'investissement portent sur la création d'infrastructures de recharge. Ils sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEE 47.

Ils comprennent les opérations de :

- fourniture et pose d'une infrastructure de recharge, avec si nécessaire protection mécanique,
- génie civil, dont raccordement au réseau de distribution publique d'électricité,
- aménagements, intégrant la réalisation des signalétiques horizontales et verticales,
- télégestion et interopérabilité

M. le Maire propose de retenir l'implantation de 2 bornes électriques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour 2 bornes et donne mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces liées à cette affaire, le budget d'investissement le permettant.

Fait et délibéré.

3- Emplacement des conteneurs enterrés

M. Lionel FALCOZ, Maire fait part au Conseil Municipal d'un sujet qui va faire l'objet d'un débat : l'installation, sur demande insistante de la CAGV, de conteneurs poubelles enterrés qui aura pour conséquence de faire disparaître les bacs individuels dans le centre bourg.

Cela obligera l'ensemble des habitants détenteurs de conteneurs individuels et notamment les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduites à se déplacer, sujet sur lequel l'ancienne municipalité avait déjà réfléchi et pour lequel elle prévoyait l'implantation des dits conteneurs enterrés sur la totalité du bourg.

Service rendu aux administrés par la Communauté de communes du grand villeneuvois, cette dernière essaye de faire des économies en mettant en place des conteneurs enterrés.

Si les économies financières sont évidentes ainsi que l'embellissement du village (odeurs, trottoirs occupés, ...), cela représente une contrainte évidente pour les usagers.

La CAGV fournirait les conteneurs et la commune financerait le génie civil. Dans l'immédiat, seules les entreprises MALET et D.E.T.P ont fourni un chiffrage des travaux et nous avons sollicités d'autres devis. Pour 5 emplacements le coût est estimé entre 40 000 € et 59 000 €. Les avantages en terme d'hygiène sont indéniables, et cela permet à la CAGV de n'affecter qu'une seule personne au ramassage au lieu de 3 actuellement, de faire des tournées plus courtes et des fréquences de passages plus espacées. Les emplacements sont définis en fonction de l'accessibilité du terrain par le camion.

M. le Maire propose de valider le principe d'installation de conteneurs enterrés : mairie, jardin de l'ancien trésor public, place de l'église, école, terrain derrière l'ancienne D.D.E.

Après délibération le conseil Municipal valide le principe avec 1 voix contre (M.GILARDI) et une Abstention (Mme HENRY)

Fait et délibéré.

4- Indemnité de Conseil – Trésorier de Villeneuve- sur-Lot

M. Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite à la fermeture de la Trésorerie de Laroque-Timbaut, la gestion des budgets de la commune a été transmise à M. Patrick DIOT, comptable public de la Trésorerie municipale de Villeneuve-sur-Lot, gérant aussi les budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois à laquelle Laroque est rattachée.

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant les services rendus par M. Patrick DIOT, décide à l'unanimité de lui attribuer pour la durée du mandat municipal, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 100 % du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1983,

Dit que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours,

Donne pouvoir à M. le MAIRE pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Fait et délibéré

5 -Autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face au besoin ponctuel de recrutement d'agents contractuels il est possible de prendre une délibération de principe.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 1 an à compter du 1^{er} décembre 2015.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré.

6- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour une vente devant se réaliser sur la Commune, située en zone U1 du PLU. Le droit de préemption urbain (DPU) étant transféré à la CAGV, la commune peut toutefois solliciter une délégation de compétence.

M. Jean-Jacques DULAURIER quitte la séance.

- o DULAURIER Roger : 1 terrain en lotissement les Albizias, parcelle ZW 132 - 1 797 m²

Après délibération, le Conseil Municipal des membres présents, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour cette vente.

M. Jean-Jacques DULAURIER réintègre la séance pour les dossiers suivants :

- o MARTIN Ariel/NOSBES Frédérique : 3 rue du marché, maison d'habitation de 200 m²
- o CAMIADÉ Pierre-Yves/RAFFIN Hélène : 8 rue de la Prune d'Ente, maison d'habitation de 100 m²
- o TOVO Alain : Au bourg, terrain, parcelle AB 24p - 53 m²
- o TOVO Alain : Au bourg, bâtiment 205 m², parcelle AB 25p - 917 m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces mutations.

Fait et délibéré.

Questions et informations diverses

PLUi

L'analyse du PLU communal a été lancée par le CREHAM, cabinet en charge de faire la synthèse des 19 communes de l'agglomération. Un questionnaire sur l'existant a été rendu et la synthèse sera présentée mi-janvier à l'ensemble des communes de l'agglomération.

L'étape suivante qui se déroulera de février à juillet 2016, portera sur l'expression des besoins et les projections sur les 5 à 10 ans à venir de la commune, et notamment les zones à conserver en constructible. La CAGV a prévu plusieurs consultations publiques.

La loi ALUR promulguée en mars 2014 va nous imposer une diminution de 75% des zones constructibles et de combler en priorité les zones vides entourées de constructions. Pour mémoire, le Conseil Municipal a validé en début d'année 2015 ses choix importants : la zone la Palouquette et de Brioudes ainsi que le terrain en face du stade.

Bungalows

M. THOMAS souhaite revenir sur la réunion qui s'est tenue vendredi au stade avec les présidents d'associations du football, du rugby et du basket, M. TAUDIERE Architecte et M. le Maire.

Le souhait de pouvoir mettre à disposition un local pour le foot est une nécessité et l'implantation des bungalows au niveau du terrain de basket côté stade a été validée par l'ensemble des clubs.

Le club de Football prendra à sa charge les équipements intérieurs et M. THOMAS souligne que cela est bien car ils ne voulaient pas participer jusqu'à maintenant.

Mme TESTUT demande combien ont coûté les bungalows et qui a financé.

M. Jean-Jacques DULAURIER, Adjoint aux Finances, précise que cet achat est communal. Le montant de l'ensemble des bungalows est de 7 500 € HT pour ceux du Stade et 7 500 € HT pour ceux prévus pour l'agrandissement de la cantine (dans l'attente des effectifs qui doivent nous être communiqué par l'Académie).

 Bâtiments ESEAT

M. BERNARD demande ce que deviennent les bâtiments.

M. le Maire précise que le Département a fermé partiellement la voirie pour empêcher les accès aux bâtiments qui ont déjà été visités et font l'objet de dégradations. Le Département recherche un locataire ou une activité à transférer sur ce site même si la vente du bien semble être la priorité.

Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement 	Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement 	Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement 	Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement 
Aurélien RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement	Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement 	Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement 	Patricia BONNIN-BLOIS Signature ou cause de non émargement 
Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement <i>Absent</i>	Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement 	Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement 	Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement 
Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement <i>Absente</i>	Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement 	Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement	Georges DENYS Signature ou cause de non émargement 
France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement <i>Absent avec pouvoir</i>	Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement	Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement	